

ORBAN de XIVRY (*Alfred-François-Antoine-Marie*), Sénateur (Louvain, 7.12.1857 — Laroche, 16.7.1922).

Avocat au tribunal de 1^{re} instance de Marche, attaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur en 1884, conseiller provincial du Brabant de 1888 à 1898, Alfred Orban de Xivry représenta l'arrondissement de Arlon-Virton au Sénat, et ceci sans interruption, depuis 1898 jusqu'à sa mort (1922). Il était également membre du Conseil des Mines, ainsi que du Conseil général de la Caisse d'Épargne et de Retraite, et du Comité de Patronage pour les condamnés détenus et libérés. Il collaborait occasionnellement à la rédaction de divers périodiques.

Le 1^{er} septembre 1908, il intervint dans le débat relatif aux concessions au Congo : « J'estime qu'en conservant à l'État la majeure partie des terres vacantes, le Roi a agi avec patriotisme. A mon sens, ce serait commettre une faute que de ne pas se servir des revenus, temporaires peut-être, de la cueillette du caoutchouc pour attirer les capitaux dans la colonie, et pour cela, il n'y a pas d'autre moyen que la concession. ... Grâce aux concessions, l'État a assuré un service de répartition fiscale et se trouve en présence d'organismes responsables à qui il peut demander des comptes, tandis qu'auparavant il était sans recours sous le régime de l'initiative privée... Si l'on venait à supprimer de but en blanc toutes les concessions, l'État se trouverait sans contrôle efficace vis-à-vis des particuliers qui iraient au Congo dans l'unique but de s'enrichir rapidement ».

Alfred Orban de Xivry était chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Couronne roumaine, commandeur d'Isabelle la Catholique, ainsi que de l'Ordre du Lion et Soleil, officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, porteur de la décoration spéciale des Mutualités de 1^{re} classe.

[L. H.] 27 juin 1953.
Marie-Louise Comeliau.

Mouv. géogr., 1908, p. 520.